

SCCUQ @

Février 2009 - numéro 58

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

vendredi 20 février
13 h 30 au A-M050

DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**
Équité et gouvernance Page 1
- **Avis du SCCUQ sur le document intitulé**
« Plan stratégique 2009 - 2014 » Page 2
- **Régime d'assurance-salaire :**
vers une modification? Page 4
- **Nouvelles du CS du 19 novembre** Page 6
- **Nouvelles de l'AG du 5 décembre** Page 6
- **Fête de Noël du SCCUQ** Page 7
- **Le SCCCUQAC fête ses 25 ans** Page 8
- **Régime de retraite des chargés de cours**
Rétrospective 2008 Page 9
- **Gouvernance à la sauce privée** Page 10
- **Pour nous joindre** Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : 514 987-3495
Télécopieur : 514 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

ÉQUITÉ ET GOUVERNANCE, À L'UQAM ET AILLEURS

Dans un contexte où le sous-financement du fonctionnement universitaire perdure, le gouvernement du Québec se prépare à modifier les règles de la gouvernance des institutions d'enseignement supérieur. À l'UQAM, l'adoption du budget révisé 2008-2009 nous informe de la contribution des diverses catégories d'employés à l'amélioration de la situation financière. Ces contributions sont établies selon les masses salariales initialement prévues et celles présentées dans le budget révisé. Ainsi, à l'UQAM comme ailleurs au Québec, tout semble se passer comme si les problèmes financiers autorisaient la mise au rancart de la recherche d'équité entre les groupes qui composent les communautés universitaires.

Les engagements des autorités de l'UQAM en matière d'équité dans la mise en œuvre des compressions budgétaires prennent une forme étonnante dans le budget révisé 2008-2009. La contribution des différents groupes, mesurée à même les masses salariales respectives, permet de constater l'inégalité des compressions. Ces dernières sont de 4,18 % pour la direction, 2,82 % pour les chargés de cours, 2,06 % pour les professeurs, 1,89 % pour les employés de soutiens et 5,46 % pour les employés-étudiants. Que ce soit pour des raisons de rajeunissement des diverses catégories d'employés, d'application de la moyenne-cible ou pour d'autres raisons, la mise en perspective de ces données, dans la mesure où d'autres contraintes vont s'appliquer, appelle l'importance d'un traitement équitable des divers groupes. Pour l'avenir de notre université, la division ne peut qu'accroître la faiblesse et la vulnérabilité de la communauté uquamienne.

À l'UQAM, c'est dans l'unité que la communauté universitaire a su se défendre. C'est dans la collégialité renforcée de sa gouvernance qu'elle peut poursuivre sa mission et son développement. C'est dans une perspective d'unité et de collégialité que les associations facultaires étudiantes et les syndicats suivants : SÉtuE, SEUQAM et SCCUQ, organisent un débat contradictoire, le vendredi 27 février, sur la gouvernance universitaire et les projets gouvernementaux.

GUY DUFRESNE



AVIS DU SCCUQ SUR LE DOCUMENT INTITULÉ « PLAN STRATÉGIQUE 2009 - 2014 »

Montréal, le 27 janvier 2009

Monsieur Claude Corbo
Recteur
Université du Québec à Montréal

Monsieur le recteur,

La présente répond à votre invitation à réagir au document de consultation intitulé « Plan stratégique 2009-2014 » proposé par la direction de l'UQAM en novembre 2008. Après un commentaire général sur l'ensemble, nous reprendrons chacune des parties afin de les commenter et, dans certains cas, proposer des pistes d'amélioration.

Le document soumis à la consultation passe sous silence qu'en 2009, à l'UQAM, il y a plus de 2 000 personnes chargées de cours. Cette omission se produit plus de 30 ans après qu'un groupe de personnes ait décidé de constituer le premier syndicat d'enseignants universitaires à statut précaire et ce, malgré l'opposition de la direction de l'UQAM en 1978. Cette non-reconnaissance de la réalité du travail académique de notre groupe est toujours présente près de 20 ans après que l'UQAM, en 1990, ait admis l'importance de mieux intégrer ces femmes et ces hommes vivants d'un contrat à l'autre dans l'espace académique de notre institution. Cette incapacité à rendre compte du travail effectif se produit plus de cinq ans après que l'UQAM ait reconnu « l'importante présence des personnes chargées de cours, le bassin de compétences académiques, l'expertise professionnelle externe et pédagogique qu'elles représentent et leur apport important à la formation des étudiantes, étudiants » par une Déclaration institutionnelle, en 2003. Compte tenu de l'apport historique et actuel des personnes chargées de cours à la formation de la grande majorité des étudiantes et étudiants de l'UQAM, la lecture du document soumis à la consultation suscite déception et inquiétude. Nous devons, encore une fois, rappeler que nous sommes des acteurs incontournables dans la réalisation de la mission de l'UQAM.

Pour ces raisons, et pour d'autres qui sont présentées plus loin, nous ne nous reconnaissons pas dans l'état actuel de ce document.

Cela dit, nous accueillons avec intérêt l'ouverture au monde énoncé dans votre document soumis à la consultation : ce dernier reflète les préoccupations des citoyennes et des citoyens, comme le pacifisme, l'écologisme de même que la protection et la promotion des droits de la personne. Toutefois, cette ouverture ignore l'importance de la contribution de notre université à la vie montréalaise et à la société québécoise. En ce sens, nous aurions souhaité y trouver l'affirmation claire du caractère laïc, public et francophone de notre université, et des valeurs comme l'accessibilité aux études universitaires et l'égalité femme-homme. Nous souhaitons vivement que la direction intègre ces éléments.

Par ailleurs, l'énoncé de mission doit contenir une référence au rôle particulier que l'UQAM joue dans notre société en ce qui concerne les enjeux collectifs, par sa capacité et sa volonté de porter un regard critique et de sortir des sentiers battus lorsque nous réfléchissons sur ces enjeux. Notre institution marque souvent sa contribution sociale de manière particulièrement importante grâce à l'expression d'un point de vue différent, qui se soucie de justice sociale, de solidarité, d'accessibilité, etc. Ainsi, notre université doit s'affirmer dans des objectifs ciblés, tel que notamment l'accroissement du taux d'accès aux études supérieures et du taux d'obtention d'un diplôme universitaire, ainsi que par des pratiques d'accueil résolument ouvertes sur la diversité de la mosaïque sociale.

Concernant les principes directeurs, le plan stratégique de l'UQAM doit faire explicitement référence à la nécessaire collégialité de sa gouvernance pour réaliser sa mission, et ainsi reconnaître pleinement la complémentarité des contributions respectives des acteurs qui font l'UQAM. En ce qui concerne la collégialité, il reste encore plusieurs défis à relever. En effet, la gouvernance collégiale doit opérer aux trois niveaux de décisions reconnus par le Conseil supérieur de l'Éducation, dans son avis *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises* en mai 2008 : l'institutionnel, le facultaire et les unités de base. Dans les unités de base, comme les comités de programme, les personnes chargées de cours ne disposent pas d'une pleine reconnaissance. Nous sommes surpris que, dans le cadre de sa planification stratégique, l'Université ne cherche pas à rectifier cette situation. Si la collégialité a un sens, elle doit s'enraciner dans les trois niveaux décisionnels sinon elle demeurera étriquée comme elle l'est actuellement.

Pour ce qui est des objectifs généraux, ils reflètent deux des trois composantes de la mission de notre université : l'enseignement et la recherche-crédation. Par contre, le service aux collectivités est absent alors qu'il doit y être de manière explicite. Des actions prioritaires devraient être précisées afin de favoriser son développement, compte tenu du rôle tout à fait particulier et irremplaçable qu'a joué et que continue de jouer l'UQAM à cet égard.

Nous partageons le point de vue général voulant que l'UQAM ne dispose pas de toutes les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour assurer le plein potentiel de son développement. Toutefois, l'argumentaire concernant la facultarisation et l'importance d'une révision de l'organisation du travail afin de « l'alléger » ne nous convainc pas. Le document aurait dû présenter la facultarisation comme un moyen permettant, d'une part, d'assurer une meilleure coordination dans le développement des sept grands domaines d'intervention académique et, d'autre part, de concentrer une masse critique de ressources pour entreprendre des projets de plus grande amplitude, ceci afin de permettre le développement de liens plus étroits entre les fonctions universitaires d'enseignement, de recherche-crédation et de service aux collectivités.

Dans la perspective du plan stratégique à venir, vous ne pouvez plus faire abstraction des personnes chargées de cours. Nos commentaires s'inscrivent dans le cadre d'une contribution au projet institutionnel de l'UQAM. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) et ses membres sont parties prenantes de la communauté universitaire, tant sur le plan de son histoire que sur celui de ses pratiques actuelles et à venir.

COMITÉ EXÉCUTIF



RÉGIME D'ASSURANCE-SALAIRE : VERS UNE MODIFICATION ?

Dans le cadre de la mise à jour des systèmes informatiques de gestion (SIG) et de leur implantation, l'Université a examiné notre régime d'assurance-salaire en vue de sa standardisation avec les autres régimes des autres catégories de personnels. L'Université, en s'engageant dans ce processus, a constaté que cela permettrait également de réduire les coûts des primes d'assurance. Lors d'une rencontre entre le Syndicat et l'Université, le 18 décembre dernier, l'Université a proposé un projet de modification de l'assurance-salaire des chargées, chargés de cours de l'UQAM. L'essentiel de la modification est de passer d'un régime de prestations imposables à des prestations non imposables. Cette modification n'affecte en rien les dispositions de la convention collective si ce n'est le pourcentage payé par l'Université.

Présentement, les prestations d'assurance-salaire sont imposables et sont calculées sur 85 % du salaire brut. Le coût des assurances salaire et médicaments est payé à 50 % par l'employeur et 50 % par l'employé. Dans un régime modifié, afin de passer à un régime à prestations non imposables, les prestations seront calculées sur 85 % du salaire net. Le coût de l'assurance-salaire devrait être payé à 100 % par l'employé tandis que le coût de l'assurance médicament serait payé à 22 % par l'employé et 78 % par l'employeur.

Modèle actuel Prestations imposables¹	Nombre d'assurés	Part employé	Part employeur	Total
Assurance-salaire	1822	148 531 \$	148 531 \$	297 062 \$
Assurance médicaments ²	689	185 477 \$	185 477 \$	370 954 \$
Total		334 008 \$	334 008 \$	

Selon Assurance-vie Desjardins-Laurentienne, le modèle à prestations non imposables assurerait une diminution des coûts de l'assurance-salaire de l'ordre de 30 % afin que l'adhérent puisse obtenir une rente équivalente au modèle à prestations imposables (après impôt, bien sûr).

Modèle proposé Prestations non- imposables	Nombre d'assurés	Part employé	Part employeur	Total
Assurance-salaire	1822	207 943 \$	0 \$	207 943 \$
Assurance médicaments	689	81 505 \$	289 449 \$	370 954 \$
Total		289 449 \$	289 449 \$	

On constate :

- une économie de 44 559 \$ pour l'employeur et les employés, c'est-à-dire une diminution de 13 % des coûts globaux pour les assurances salaire et médicaments

¹ L'année 2007 a servi de référence pour cette étude.

² * 38 % (389/1822) des personnes chargées de cours adhèrent à la fois à l'assurance médicaments et à la fois à l'assurance-salaire.

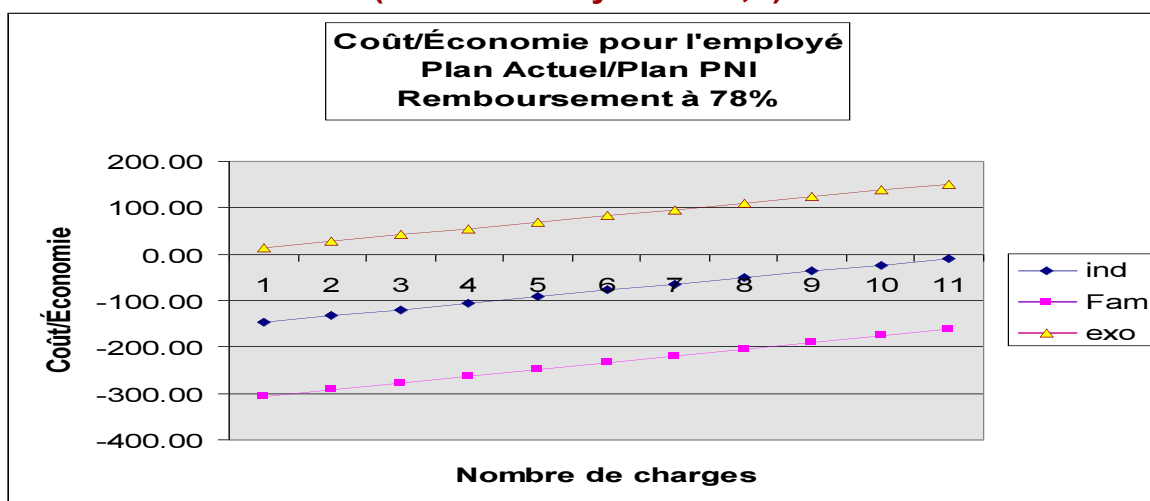
	Coût moyen par employé pour	
	l'assurance-salaire	l'assurance salaire et l'assurance médicaments
Modèle actuel : prestations imposables	82 \$	351 \$
Modèle proposé : prestations non-imposables	114 \$	232 \$
Total	33 \$	-118 \$

On constate aussi :

- une diminution de 34 % du coût moyen annuel d'assurance pour un employé bénéficiant du plan médicaments et salaire, soit 118 \$ de moins;
- un coût moyen annuel d'assurance-salaire pour un employé exempté du régime d'assurance médicaments passant de 81 \$ à 114 \$, soit une augmentation de 33 \$

Évidemment, comme ces éléments l'indiquent, certaines personnes paieront moins (les employés participant aux deux régimes) et certaines personnes verront leurs coûts augmentés (les employés exonérés du régime d'assurance médicament).

Impact sur le coût annuel pour l'employé (échelon moyen de 7,4)



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Individuelle	-146.62	-132.87	-119.11	-105.36	-91.60	-77.84	-64.09	-50.33	-36.58	-22.82	-9.06
Familiale	-306.37	-291.99	-277.60	-263.22	-248.83	-234.46	-220.07	-205.69	-191.69	-176.92	-162.53
Exonérés	13.76	27.51	41.27	55.02	68.78	82.54	96.29	110.05	123.80	137.56	151.32

Le Syndicat a examiné cette proposition de modification et entend recommander l'acceptation de cette modification lors de notre assemblée générale du 20 février prochain. Collectivement, le coût pour le groupe des personnes chargées de cours est moins élevé. Ceux qui bénéficient de la modification des coûts sont les personnes qui ont moins de charges de cours. Inversement, les personnes qui ont plus de charges de cours voient leurs coûts augmentés, mais il nous semble que cela n'est pas excessif.

JOCELYN CHAMARD
Vice-président à la convention collective

MARIE-CLAUDE AUDET
Agente de relations de travail du CAART.

NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE

Voici un résumé des principales décisions prises lors du dernier conseil syndical.

ÉLECTIONS

Voici les résultats des élections :

- **Lise Nantel** au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.
- **Thérèse Lafrance** au Comité de vérification du double emploi.
- **Bernard Dansereau** au Comité des relations interethniques.
- **Louis Tawfik** au Comité des usagers de l'informatique.
- **Mustapha Kebiche** au Comité des usagers de la bibliothèque.
- **France Simard** au Comité des programmes de formation à l'enseignement (CPFE).

SOLIDARITÉ

Les membres du SCCUQ ont accordé les dons suivants :

- 1 000 \$ au Comité EUMC-UQAM (Entraide universitaire mondiale, Canada-UQAM pour l'accueil d'une, un réfugié).

HÉLÈNE BELLEY
Secrétaire générale

NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 DÉCEMBRE

Voici un résumé des principales décisions prises lors de l'assemblée générale.

PROPOSITION CONCERNANT L'ÉVALUATION EN LIGNE DES ENSEIGNEMENTS

Les membres du Syndicat ont adopté à la majorité une proposition à l'effet que le Syndicat forme un comité chargé d'examiner la question de l'évaluation des enseignements.

PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2009

Les membres du Syndicat ont adopté à l'unanimité le Budget 2009.

HÉLÈNE BELLEY
Secrétaire générale

LE TOURNANT VERT DU SCCUQ@

Certains impondérables de la vie font en sorte que le tournant vert du SCCUQ@ s'amorcera au trimestre d'été 2009 plutôt que cet hiver. À ce moment, le SCCUQ@ vous sera envoyé par courriel sous forme de bulletin d'information. Si vous le désirez, il vous sera toujours possible de consulter vos dernières nouvelles syndicales en version imprimée, puisque nous en ferons parvenir quelques exemplaires dans tous les départements et toutes les facultés.

Au cours du trimestre d'hiver, nous donnerons un nouveau style au site Internet du SCCUQ. Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos suggestions et recommandations afin que VOTRE site réponde le plus efficacement possible à vos attentes.

FÊTE DE NOËL DU SCCUQ



Colette Trudel, Raphaël Crevier, Jean-Pierre Desjardins et Henri Lelion : une carte-cadeau de 25 \$ offerte par Le Parchemin.

Marie Bouvier, Anne-Marie Gagné et Zakaria EL-Mrabet : une carte-cadeau de 50 \$ offerte par la COOP-UQAM.

Sylvain Gaudette et Lise Nantel : une carte-cadeau de 25 \$ offerte par la Micro-Boutique UQAM.

Anne-Marie Benoît et Francine Lafrance : une carte-cadeau SAQ de 25 \$ offerte par le SCCUQ.

Le 5 décembre dernier, la Fête de Noël du 30^e anniversaire du Syndicat s'est déroulée à l'I.T.H.Q. À cette occasion, il y a eu un tirage de plusieurs prix totalisant près de 1 200 \$. Voici la liste des personnes gagnantes.

Monique Martin : forfait de séjour au Centre écologique la Huardière (valeur de 300 \$) offert par la direction du Service des entreprises auxiliaires.

Guy Dufresne : série de 10 billets de stationnement (valeur de 110 \$) offerte par le Service des entreprises auxiliaires.

France Perron : une paire de billets de la saison 2008-2009 pour le spectacle « Faits pour s'aimer » de Joseph Bologna et Renée Taylor (traduction et adaptation de Danielle Proulx, mise en scène de Michel Poirier) (valeur de 90 \$) offerte par le Théâtre Jean-Duceppe.

Francisco Goire, Laval Rioux, Raymond Bréard et Jean Piché : une paire de billets pour un concert au choix offerte par le département de musique.

Patrick Gramaglia, Philippe Charland, Serge Allaire, Réal Beaudoin, Claude Roy, Claude Timmons et Jean-François Tremblay : une carte-cadeau Cinéma de 25 \$ offerte par le SCCUQ.

Christiane Malet, Sylvie Goupil et Monique Gervais : une carte-cadeau Le Parchemin de 50 \$ offerte par le SCCUQ.

Marie Blais, André Barette, Roger Brousseau et Gaëtan Leduc : une carte-cadeau pour la COOP-UQAM de 50 \$ offerte par le SCCUQ.

Gilles Bélanger : un iPod Touch 8GO (valeur de 265 \$) offert par le SCCUQ et ses accessoires (chargeur mural USB AC, chargeur USB DC pour auto, câble de connexion iPod USB dock d'une valeur de 50 \$) offerts la Micro-Boutique.

Marie Dionne : un iPod Touch 16GO (valeur de 350 \$) offert par le SCCUQ.

Le SCCUQ se félicite d'avoir fait des heureux. Nous tenons à remercier plus particulièrement tous nos commanditaires pour leur généreuse contribution.

LE SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI FÊTE SES 25 ANS!

Le 13 novembre dernier, lors d'une réunion du Regroupement-Université qui se tenait à Chicoutimi, le SCCCUQAC fêtait son 25^e anniversaire. À cette occasion, Monsieur Richard Perreault, président du SCCCUQAC, a prononcé un très beau discours dans lequel il soulignait la solidarité du SCCUQ à leur égard. J'ai été profondément touchée par ce geste et je tiens ici à le remercier. Nous vous présentons un extrait du discours de Richard.

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidente aux relations intersyndicales

Comme individus, nous avons tous vécu des moments importants qui nous ont construits en tant que personne. Certains les appellent des passages de vie, d'autres, des moments charnières. Mais peu importe le nom qu'on leur donne, ils ont en commun d'être les éléments fondamentaux qui font ce que nous sommes aujourd'hui. Ce qui est vrai pour les individus l'est également pour les organismes comme notre syndicat. Permettez-moi d'en rappeler trois en particulier, au bénéfice de nos jeunes chargés de cours, qui n'ont pas vécu cette histoire, et pour les plus vieux également, avant que les affres de l'Alzheimer ne leur fassent oublier le chemin parcouru. Chacun de nous doit, en effet, se souvenir que ce que nous sommes devenus est le produit direct de ce que nous avons vécu et qu'il fut parfois ardu de l'obtenir.

Il y a vingt-cinq ans, une fois notre accréditation obtenue, nous pourrions dire, pour faire une métaphore parlante, que matériellement parlant, comparativement à ce que nous sommes aujourd'hui, nous étions alors à l'ère du jurassique. Les corridors nous servaient de locaux, les téléphones publics étaient le moyen de communication avec nos étudiants, l'accès au soutien dans les départements était quasi inexistant. Ce que nous appelions emphatiquement « libération syndicale » tenait plus de la théorie du pourboire que de la théorie de la libération. Conséquemment, nous avons eu conscience très tôt de cet axiome qui veut que la force d'un syndicat de précaires doit être inversement proportionnelle à la précarité de ses membres. Pour réussir, il fallait qu'un syndicat de précaires ne soit pas lui-même un syndicat précaire. Et c'est là qu'est arrivé notre premier événement fondateur : la décision prise par tous les syndicats de chargés de cours de la FNEEQ de créer un fonds de soutien au développement des petits syndicats, un fonds financé en fait pour l'essentiel par les riches syndicats de chargés de cours, tels que le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ), le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL). Je voudrais ici leur rendre hommage, en particulier à Laurie Girouard, l'ex-trésorier du SCCCUQ aujourd'hui décédé, qui en fut un ardent défenseur. Ce fonds nous a littéralement permis de passer de l'ère du jurassique, dans laquelle nous étions, à l'ère moderne, dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Ce fonds nous a outillés pour les luttes futures que nous avons à mener, lesquelles luttes nous ont permis par la suite de nous affranchir de toute dépendance financière et d'ainsi transformer notre petit syndicat en une véritable organisation forte, constante, proche de ses membres et efficace. Fort heureusement, nous étions, et nous sommes toujours, membres d'une fédération, la FNEEQ, et d'une centrale syndicale, la CSN, dans lesquelles le concept de solidarité a toujours été vivant, incarné et réel.

Avec cette nouvelle convention collective, notre champ d'action ne sera plus limité à la tête d'épingle, mais sera reconnu dans les faits par champ disciplinaire ou par secteur dans ce champ disciplinaire. Il est donc bien terminé le temps du « tâcheron ». Il nous reste maintenant à prendre la pleine mesure de la portée de ce changement de paradigme concernant la conception que l'on se fait des chargés de cours et de leur rôle dans une institution universitaire telle que l'UQAC. Cela viendra assurément. Après tout, nos voisins du sud viennent d'élire un Afro-Américain à la plus haute fonction. N'y a-t-il pas là matière à nous inspirer? Nous y penserons lorsque viendra le moment de négocier notre prochaine convention collective. Un autre événement fondateur est en gestation. Nous en parlerons lors de notre trentième anniversaire auquel je vous convie déjà. En attendant, je vous souhaite à tous une bonne soirée et je vous remercie, au nom de l'exécutif de notre syndicat, de votre présence en si grand nombre.

Richard Perreault, président

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQ - RÉTROSPECTIVE 2008

Nous avons publié dans la 57^e édition du SCCUQ@ un communiqué préparé par la direction du RRCCUQ où il était question de l'impact de la crise financière sur les rendements de notre régime de retraite. La crise financière et les récents scandales financiers, tout particulièrement la gigantesque fraude orchestrée par le financier américain Bernard Madoff et dévoilée en décembre dernier, ont fortement ébranlé l'économie mondiale et ont définitivement miné nos rendements, notre moral et pour plusieurs, retardé le départ à la retraite. Cet article présentera une rétrospective de l'année 2008 et une perspective 2009.

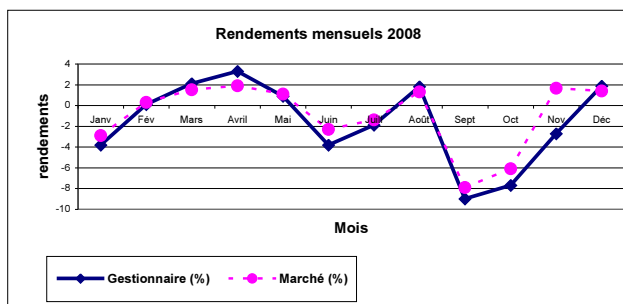
RÉTROSPECTIVE 2008

En 2008, la rentabilité des marchés financiers s'est gravement dégradée à cause des hypothèques à risque aux États-Unis. Les titres des institutions financières, qui représentent une pondération de près de 16 % de notre portefeuille, ont écopé. Par contre, la mauvaise performance de notre portefeuille est comparable aux autres caisses de retraite canadiennes. Notre gestionnaire de fonds Letko Brosseau n'a fait aucun investissement, ni dans les PCAA, ni dans les fonds gérés par

PERSPECTIVE 2009

Que nous réserve 2009? Bien sot celui qui peut prédire l'avenir, nous vogueons toujours sur la mer trouble de l'incertitude. En novembre dernier, on annonçait l'effondrement monétaire international. Plusieurs pays entraient en récession. Cependant, des mesures gouvernementales sont entreprises pour freiner la récession mondiale qui pointe à l'horizon. Quels en seront les effets? Il est encore trop tôt pour se prononcer. Les spécialistes n'anticipent pas beaucoup de changements en 2009 par rapport à la situation économique qui prévalait cet automne. Nous devons nous armer de patience et, tel que le suggérait sagement la direction du Régime dans son communiqué de novembre dernier, *les commentaires des spécialistes de placement sont à l'effet de conserver les titres à court terme, dans la mesure du possible, et de viser le long terme afin d'atténuer la volatilité des périodes d'incertitude*. Finalement, rappelons-nous que la contribution de l'employeur double notre mise de fonds dès le départ. Ceci nous procure déjà un rendement sur placement de 100 %. De ce montant nous devons, exceptionnellement cette année, déduire 18,37 %. Le mot d'ordre sera donc : rester vigilant, s'armer de patience et garder confiance!

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Cumulé
Gestionnaire (%)	-3,80	0,1	2,1	3,3	0,9	-3,8	-1,9	1,8	-9	-7,7	-2,71	1,88	-18,37
Marché (%)	-2,9	0,3	1,5	1,9	1,1	-2,3	-1,4	1,3	-7,9	-6,1	1,67	1,4	-14,31



RRCCUQ: -18,37%
Marché: -14,31%

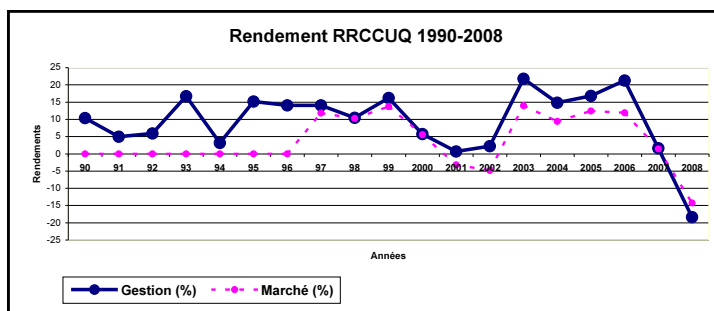
Vous remarquerez une hausse des rendements en décembre, où les rendements, ont franchi la barre du zéro pour atteindre 1,88%. Nouvelles tendances pour 2009?

MARIE BOUVIER
Trésorière

Pour tout renseignement sur la situation du Régime, consultez le site Web du Régime à l'adresse suivante : <http://www.uquebec.ca/rrcc/>. Vous pouvez aussi communiquer avec les permanents du Régime qui se feront un plaisir de vous répondre.

Madoff. Le tableau ci-haut compare les rendements du gestionnaire et du marché, de janvier à décembre (non annualisés et avant les frais de gestion d'environ 0,85 % en 2008). Jusqu'au mois d'août nous nous étions assez bien tiré d'affaire (-1,7 %). Cependant, septembre et octobre ont été particulièrement néfastes. Par contre, il est toujours bon d'évaluer le portefeuille dans une perspective à long terme. Le tableau de droite présente les rendements du RRCCUQ de 1990 à 2008.

	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Gestion (%)	10,3	4,9	5,9	16,7	3,1	15,1	14,0	14,0	10,4	16,2	5,72	0,63	2,16	21,7	14,8	16,8	21,2	1,58	-18,4
Marché (%)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	11,8	10,3	13,7	5,55	-3,19	-4,83	14	9,39	12,4	11,9	1,4	-14,3



RRCCUQ: 9,31%
Marché: 5,66%

On remarque la bonne performance à long terme du régime. Les rendements doivent être analysés dans une perspective plus à long terme. Un choc de parcours, comme celui de 2008, n'est pas représentatif. Les experts s'entendent pour dire que le rendement moyen à long terme devrait se situer entre 6 et 8%.

GOUVERNANCE À LA SAUCE PRIVÉE

UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Prenant prétexte de la crise de l'UQAM, la ministre de l'Éducation, madame Michelle Courchesne, a déposé le 30 octobre dernier à l'Assemblée nationale deux projets de loi, un premier sur la gouvernance des établissements universitaires et un second sur la gouvernance des cégeps. Largement inspirés de la loi sur la gouvernance des sociétés d'État, ces deux projets calqués l'un sur l'autre s'attaquent principalement aux conseils d'administration et pourraient, s'ils étaient adoptés tels quels, bouleverser la culture des communautés universitaire et collégiale, en remettant en cause notamment leur autonomie de gestion. Parmi les changements majeurs envisagés : une augmentation importante des membres dits « externes » sur les conseils d'administration – avec diminution conséquente des membres de l'interne, la création de nouveaux comités (éthique, vérification et ressources humaines) et un nouvel accent sur l'imputabilité.

PETITE HISTOIRE ET PRÉSENTATION DES FAITS

La « gouvernance » est apparue comme un nouveau paradigme de la gestion publique et privée autour des années 1990, dans le courant néolibéral du contrôle des dépenses publiques. Cette notion remet à l'ordre du jour de vieilles idées sur le management des entreprises au siècle dernier : une vision directoriale, une concentration du pouvoir de décision, la supervision étroite des exécutants, la recherche de l'efficacité axée sur les résultats financiers et autres mesures assurant la concurrence.

Au Québec, ces conceptions de la gestion des sociétés privées ont été remodelées et promues par l'Institut sur la gouvernance d'organismes privés et publics (IGOPP), rattachés à l'École des HEC Montréal et à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia. On peut comprendre que ce ne sont pas nécessairement là des écoles progressistes et on y trouve facilement les partisans d'un discours prônant la diminution du rôle de l'État et des réformes de droite en matière de gestion.

En septembre 2007, l'IGOPP rendait public un rapport sur l'examen de la gouvernance universitaire, dit rapport Toulouse, et une proposition réformatrice conçue par un groupe de travail composé des recteurs et des administrateurs de conseils d'administration des établissements universitaires. Cette proposition énonce douze principes de bonne gouvernance pour les universités, inspirés de la loi sur les sociétés d'État de 2006. Le groupe de travail, présidé par Jean-Marie Toulouse qui fut lui-même directeur des HEC Montréal pendant presque quinze ans, invite les établissements universitaires à réviser leurs pratiques de gouvernance à la lumière des principes qu'il préconise. En décembre 2007, faisant suite à la publication du rapport, la ministre de l'Éducation demandait aux administrations universitaires de lui donner avis sur le rapport de l'IGOPP, ce qui fut fait en février 2008. Dans la tourmente de la crise de l'UQAM, qui servit sans doute de toile de fond aux intentions de la ministre, est venue l'annonce d'une loi révisant la gouvernance des conseils d'administration. Voilà pour les faits.

UNE MOBILISATION FORTE ET DÉTERMINÉE

Devant tant de menaces et d'appréhensions et première dans la ligne de mire du ministère, la communauté universitaire s'est mobilisée, prenant position face au rapport Toulouse et dénonçant le fait que la ministre de l'Éducation ait négligé de consulter les diverses composantes de cette communauté quant à ses intentions. La Table des partenaires universitaire qui regroupe les syndicats (dont la FNÉE) et les associations étudiantes du monde universitaire, a produit une déclaration commune s'insurgeant contre la vision réductrice du rapport de l'IGOPP « qui ne respecte pas ni l'histoire, la culture, les traditions et les valeurs universitaires, ni la diversité des établissements du réseau québécois. » La FNÉE a pour sa part formulé une critique détaillée du rapport de l'IGOPP, intitulée *Pour une gouvernance transparente axée sur la collégialité*, qui a été transmise à la ministre.

UN IMPACT MAJEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université fonctionne, dans sa gestion, sur le principe de la collégialité et sur la base de consensus qui résultent de l'interaction entre les groupes qui composent la communauté universitaire. Or, c'est justement à cette collégialité que s'attaquent l'IGOPP et le projet de loi de la ministre. Ils visent la marginalisation de la communauté universitaire dans les processus de prise de décision et menacent ainsi la culture universitaire, en concentrant les pouvoirs dans des conseils d'administration autoritaires et fermés, en réduisant les obligations de transparence gestionnaire envers la communauté universitaire tout en augmentant les contrôles gouvernementaux. Le projet de loi veut modifier l'équilibre de représentation sur les CA des membres issus de l'interne et y assurer une large prépondérance de membres extérieurs à la communauté, prétextant une véritable indépendance de ces derniers. Ce serait nuire profondément à l'institution universitaire que d'instaurer une gouvernance qui minimise à ce point la participation de toutes les composantes de la communauté aux orientations et à la réalisation des missions de l'Université. C'est là un déni de légitimité qui contribue à instaurer une culture du secret dans les CA, lesquels pratiqueront la cooptation auprès du monde des affaires pour assurer une gestion soi-disant plus « efficiente » des établissements.

Dans les cégeps, l'approche gouvernementale est la même. Exit du CA les parents, la direction des études et les anciens étudiants : on veut imposer un CA comportant 11 membres externes, ce qui n'est pas une bagatelle quand on connaît les diffi-

cultés qu'ont ces personnes à bien saisir les enjeux, la culture et la dynamique propres à un cégep. Comment y arriver en quatre ou cinq réunions administratives par année, sans compter la pile indigeste de documents à lire, à comprendre et à situer dans leur contexte?

La FNEEQ présentera certainement un mémoire à la Commission parlementaire de l'Éducation qui devrait siéger là-dessus le printemps prochain. Ce mémoire, dont les prémisses seront discutées au prochain Conseil fédéral, s'opposera aux modifications des conseils d'administration, critiquera la prétendue indépendance des membres recrutés à l'extérieur de la communauté collégiale ou universitaire et dénoncera la culture du secret et la concentration des pouvoirs.

La FNEEQ préconise l'extension et le renforcement de la collégialité dans toutes les instances de décision des établissements d'enseignement supérieur. Le gouvernement profite du sous-financement des universités pour resserrer les mesures de contrôle et réduire la participation des acteurs internes à l'exercice des pouvoirs au sein des établissements. Une bonne gouvernance, à notre avis, repose à la fois sur la participation démocratique et l'expertise des membres de la communauté dont l'intérêt est de parvenir à des consensus et à des ajustements mutuels, fondements de la légitimité d'une saine gouvernance. Voilà qui nous semble plus prometteur que les conceptions véhiculées par l'IGOPP.

FNEEQ
Comité école et société

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE AU SCCUQ!

La convention collective 2009 - 2011 est maintenant disponible sur le site Internet du Service des relations professionnelles. Cette convention est mise à jour annuellement, s'il y a lieu, pour intégrer les lettres d'entente qui la modifient.

Vous pouvez consulter votre convention collective à l'adresse suivante : <http://www.srh.uqam.ca/relationspro/>. Si vous avez des questions concernant l'interprétation ou l'application de votre convention, n'hésitez surtout pas à communiquer avec une agente ou un agent de relations de travail du Syndicat.

POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514 987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514 987-8475

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES HEURES DE BUREAU DU SECRÉTARIAT
DU SCCUQ SONT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H ET DE 13 H À 17 H.
TOUTEFOIS, LE VENDREDI IL VOUS SERA POSSIBLE DE JOINDRE DIRECTEMENT
LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SYNDICALE À LEUR POSTE TÉLÉPHONIQUE RESPECTIF.**

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 514 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Bernard Dansereau, vice-président à l'information Hélène Belley, secrétaire générale Marie Bouvier, trésorière	6644# 2794# 6741# 3180# 2793# 6876# 3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Jean-François Tremblay	2789# 4886# 3536#
Comité mobilisation-intégration Zakaria EL-Mrabet Christiane Malet Louise Samson	5609# 8272# 2791#
Secrétariat Violaine Gasse	3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :